



RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

Entente de collaboration du Service des glaces de l'Amérique du Nord – Annexe 1 au Protocole d'entente de 2008 entre la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) du Department of Commerce des États-Unis et le ministère de l'Environnement du Canada concernant la collaboration sur les conditions météorologiques, le climat et d'autres systèmes terrestres afin d'améliorer la santé, la sécurité et la prospérité économique

CATÉGORIE DU SUJET :

Météorologie

TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :

Canada – États-Unis

FORME :

Accord de coopération

ÉTAT :

- Signé par le Canada le 15 juin 2010
- Ratifié par le Canada
- En vigueur au Canada
- En vigueur à l'échelle internationale jusqu'au 15 juin 2020 ou jusqu'à l'expiration du Protocole d'entente entre ECCC et la National Oceanic and Atmospheric Administration, selon la première éventualité.

MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES PARTENAIRES :

Responsable : Environnement et Changement climatique Canada

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Liens Web :

- Site Web du [Service canadien des glaces](#)
- Site du [Service des glaces de l'Amérique du Nord](#) (en anglais)

Personnes-ressources :

[ECCC – Informathèque](#)

L'ÉDITION DU RECUEIL :

Octobre 2018

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

Cet accord entre le Canada et les États-Unis a été conclu en partie dans le but d'élaborer des systèmes de collaboration et d'intensifier les échanges de données entre les deux pays en ce qui a trait à la fourniture d'information sur les glaces aux parties concernées de chaque pays. L'objectif particulier de cet accord est de fournir de l'information sur les glaces en Amérique du Nord aux utilisateurs qui naviguent sur des plans d'eau pouvant présenter des conditions de glace et qui ont besoin de renseignements précis et à jour pour assurer leur passage sécuritaire et efficace à travers et autour de la glace. Les zones d'intérêt commun pour les deux parties comprennent les Grands Lacs, l'Atlantique Nord-Ouest et le détroit de Béring. Le Service canadien des glaces, l'United States National Ice Center (centre national américain des glaces) et l'International Ice Patrol (patrouille internationale des glaces) travaillent en étroite collaboration afin de fournir ces renseignements exacts sur la sécurité maritime en temps opportun.

OBJECTIF

L'objectif de cet accord est de préciser les responsabilités de la collaboration sur la température, le climat et d'autres systèmes terrestres entre le Centre national des glaces (U.S. National Ice Center) de la National Oceanic and Atmospheric Administration et la garde côtière américaine, le Service canadien des glaces du Service météorologique du Canada et la Patrouille internationale des glaces de la garde côtière américaine au sein du Service des glaces de l'Amérique du Nord (SGAN).

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

En voici certains éléments :

- suite commune et harmonisée de produits de base nord-américains et internationaux pour les clients du SGAN;



- indépendance du lieu de coproduction des produits de base;
- formats de données communs pour assurer une production transparente des services de télécommunications et leur diffusion;
- point d'entrée unique pour les produits et services.

RÉSULTATS ATTENDUS

Cet accord a pour but de créer une suite harmonisée de produits et services d'information sur les glaces des eaux de l'Amérique du Nord et internationales adjacentes afin de répondre aux besoins en matière de navigation sécuritaire des utilisateurs et à des fins de prise de décision en présence de conditions de glace dangereuses.

PARTICIPATION DU CANADA

Cet accord est important pour le Canada, car l'intégration de l'expertise et des capacités de tous les partenaires de l'Amérique du Nord permet de réaliser des améliorations et des économies dans la prestation des services d'information sur les glaces.

Cet accord est mis en œuvre au Canada par les directeurs des trois centres des glaces, qui sont responsables de la cogestion et de l'exploitation du Service des glaces de l'Amérique du Nord, sous la supervision du Comité de coordination des programmes, qui relève du Comité directeur de la coopération dans le cadre du Protocole d'entente entre Environnement et Changement climatique Canada et la National Oceanic and Atmospheric Administration, avec l'appui de comités techniques et d'un groupe de travail.

RÉSULTATS ET PROGRÈS

Activités

Dans le cadre de cet accord, le Canada coopère avec les deux autres parties dans les domaines suivants :

- collecte, échange et accessibilité des données;
- production et distribution de produits et services;
- poursuite des activités de tous les participants;
- formation et échange de personnel;
- élaboration de systèmes;
- activités scientifiques et développement d'applications.

Rapports

Des rapports sur les activités du SGAN sont remis au Comité directeur de la coopération dans le cadre du Protocole d'entente entre Environnement et Changement climatique Canada et la National Oceanic and Atmospheric Administration.

Résultats

Ce service intégré conjugue les forces des centres existants afin de concevoir des produits uniformes de haute qualité.

Les cartes des glaces et des icebergs ainsi que les bulletins sont établis pour les zones d'intérêt commun. Ces zones comprennent les Grands Lacs et le détroit de Béring dans le cas des conditions de glace, et la côte de Terre-Neuve-et-Labrador, y compris des portions de l'Atlantique Nord-Ouest, dans le cas de l'information sur les icebergs. Dans la mesure du possible, les images satellitaires sont partagées afin que toutes les parties soient informées des conditions de glace.

Ce partenariat renforce chaque service, car il favorise le partage libre des idées, des procédures et des connaissances et la coproduction, en plus de permettre à toutes les parties de mettre leurs points forts en commun.